

Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

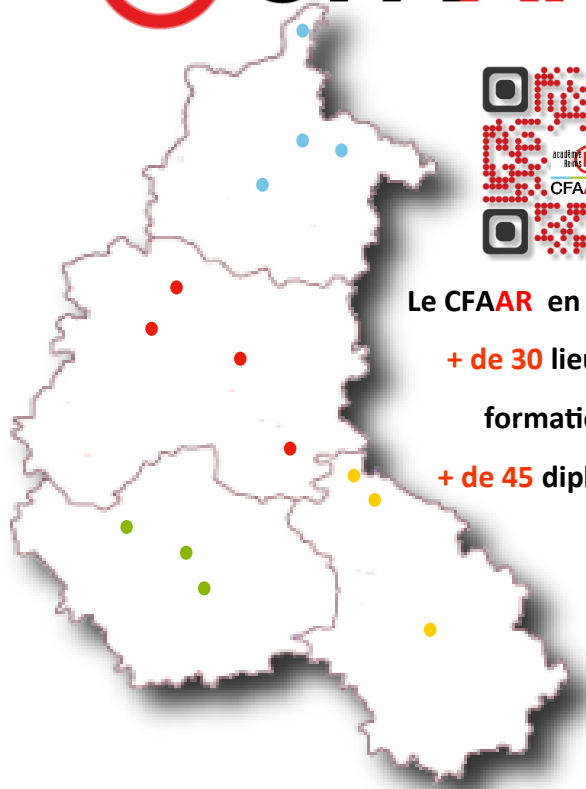
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 28-062018



Le CFAAR en chiffres:

+ de 30 lieux de formation

+ de 45 diplômes

CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



BTS
BIOANALYSES ET
CONTRÔLES



Le (la) titulaire du BTS Bioanalyses et Contrôles est un(e) technicien(ne) supérieur(e) qui peut accéder à des fonctions d'organisation ou d'encadrement dans les laboratoires ou les services de contrôle et de production.

Il (elle) est apte à exécuter des analyses, à mettre au point des techniques et à assurer la maintenance de premier niveau des équipements.

Ses activités impliquent la manipulation de produits chimiques et biologiques ainsi que l'utilisation de pilotes en laboratoire. Elles font appel aux techniques relevant des domaines de la biochimie, de la microbiologie, de la biologie cellulaire et moléculaire.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un Bac S, STL ou professionnel.

- Qualités requises : soin, rigueur, méthodologie, sens de l'organisation et des responsabilités, autonomie.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

Licence professionnelle, université, grandes écoles...

Métiers :

Travail dans les secteurs du contrôle, de la recherche, du développement, de la production dans les domaines agro-alimentaire, pharmaceutique, cosmétique ou dans l'environnement...

Le programme

20 semaines de formation par an.

Enseignement général :

Français; Mathématiques; Langue Vivante Etrangère; Sciences Physiques; Informatiques.

Enseignement professionnel :

Biochimie, Microbiologie, Biologie Cellulaire et Moléculaire, Sciences et Technologies Bio-industrielles.

Le site de formation

UFA Libergier - Lycée Libergier

55, rue Libergier 51100 REIMS

03 26 77 61 61

www.libergier.net



BTS BIOANALYSES ET CONTRÔLES